

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/014/1.1

Feuillet n° 15

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 25 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 18 février 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	40
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP représente Gérard DEBET, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Avenant au marché d'animation 2018/2021 du document d'objectifs du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vallée Vézère conclu avec le Conservatoire d'Espaces Naturels

Les associations CEN Aquitaine, CEN Poitou-Charentes et CEN Nouvelle-Aquitaine ont récemment fusionné, par apport des patrimoine respectif du CEN Aquitaine et du CEN Poitou-Charentes à l'association CEN Nouvelle-Aquitaine conformément aux articles 71 et 72 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et les dispositions du Décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015 pris pour l'application de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et relatif aux associations.

AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020014-DE
Regu le 27/02/2020

Cette fusion a pour conséquence la disparition de l'association CEN Aquitaine.

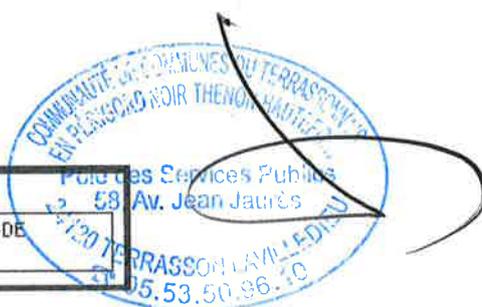
Il en résulte que la convention entre la collectivité Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et l'Association CEN Aquitaine ayant pour objet le marché public en date du 19 novembre 2018, lequel porte sur l'animation 2018/2021 du document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200667 des coteaux calcaires de la vallée de la Vézère, doit faire l'objet d'un avenant afin de permettre à l'association CEN Nouvelle-Aquitaine, à compter du 1^{er} janvier 2020, de se substituer à l'Association CEN Aquitaine pour la poursuite du contrat initial.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adoption de l'avenant au marché d'animation 2018/2021 du document d'objectifs du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vallée Vézère conclu avec le Conservatoire d'Espaces Naturels ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant et tout acte en lien avec cette délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 27/02/2020

Le Président
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020014-DE
Regu le 27/02/2020